

**Avis d'une demande de dérogation mineure au
Règlement VL-2025-839 relatif à l'urbanisme**

Avis public est donné que, lors de la séance du conseil de l'arrondissement du Vieux-Longueuil qui se tiendra le 21 septembre 2026, à 19 h, au 300, rue Saint-Charles Ouest, le conseil statuera sur une demande de dérogation mineure au *Règlement VL-2025-839 relatif à l'urbanisme* suivante :

1. Permettre au 543, rue Front :

- une allée d'accès d'une largeur maximale de 10 mètres, au lieu de 7,5 mètres;
- l'aménagement de quatre cases de stationnement consécutives, directement adjacentes et perpendiculaires à la ligne d'emprise de rue, au lieu de trois cases;
- l'absence de bande paysagère et de baie de plantation dans l'aire de stationnement.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre à propos de cette demande, par le conseil de l'arrondissement du Vieux-Longueuil, lors de ladite séance.

Longueuil, le 4 septembre 2026.

Marilyne Tremblay
Assistante-greffière